

Vœu proposé par le groupe écologiste relatif au projet de « village des marques » en Indre-et-Loire

Le 2 juin 2018, la presse d'Indre-et-Loire a dévoilé un projet de création de « village des marques », porté par le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT) et qui pourrait s'installer à l'Isoparc de Sorigny (37), sur le territoire de la Communauté de Communes Touraine-Vallée de l'Indre. Ce projet, qui était jusqu'à présent inconnu du grand public, prévoit l'implantation 15 000 à 25 000 m² de surface de vente, soit la création de 150 à 200 boutiques de marques, visant à écouler les stocks d'invendus des années précédentes avec des rabais de 30 %.

Les « village de marques » correspondent avant tout à un concept de tourisme commercial hors-sol, reposant sur l'immersion complète des consommateurs dans un décor pittoresque reconstitué. Ils visent l'installation de grandes enseignes, pratiquant bien souvent l'optimisation fiscale et s'implantant prioritairement à proximité d'axes de transport routier ou autoroutier, dans les zones d'activité périphériques des pôles de centralité (où ces mêmes enseignes sont déjà implantées).

L'étude d'impact du projet mentionne un potentiel de création de 600 à 700 emplois, depuis la construction à l'activité de commerce en passant par la maintenance. En parallèle, il est annoncé que la présence de cet espace commercial détruirait 79 commerces et seulement 22 à 48 emplois sur l'agglomération tourangelle. Il est permis de s'interroger sur la crédibilité des prévisions de créations d'emplois, mais il y aurait surtout une concurrence directe et déloyale, à la fois pour les enseignes des zones commerciales de la métropole tourangelle et pour les commerces indépendants des centres-villes et centres-bourgs de l'aire urbaine de Tours. A l'heure où la désertification des centres-villes constitue un réel sujet d'inquiétude à l'échelle régionale et dans une agglomération tourangelle qui se situe au 19^{ème} rang des agglomérations en terme de densité commerciale, il serait irresponsable de laisser s'implanter une énième zone commerciale, au risque de vider les centres-villes des pôles secondaires comme celui de Tours.

Le projet présenté en réunion du SMAT montre un aménagement commercial implanté dans un écrin de verdure, exemplaire en matière de biodiversité, d'engagement responsable et de respect de l'environnement. Mais l'étude d'impact du projet évoque a minima 1 million de visiteurs annuels sur une zone de chalandise projetée dans un rayon de 1h30 en voiture, générant donc de la pollution liée à des émissions de CO₂ et des déchets.

Le SMAT s'est prononcé le 15 juin contre ce projet à titre consultatif. Le dossier doit passer courant juillet devant la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

En conséquence, le Conseil régional Centre-Val de Loire, réuni les 28 et 29 juin 2018 à Orléans :

- **désapprouve le projet de création d'un « village des marques » sur la commune de Sorigny, lequel serait contraire aux orientations du SCOT de l'agglomération tourangelle et probablement aux orientations du futur SRADDET ;**
- **considère plus généralement qu'en 2018, ce type de projet constitue une aberration sur le plan économique, commercial, écologique, ainsi qu'en termes d'aménagement du territoire.**

Adopté à L'Unanimité